#

* Date : 12-08-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013728154
* Author :

FINEST, société anonyme,

Siège social : Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0449.082.680

Avis aux porteurs des certificats de placement immobilier « FINEST »

ISIN : BE0003715290

Information réglementée - AR du 14 novembre 2007

CONVOCATION

A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DES PORTEURS DE CERTIFICATS IMMOBILIERS ''FINEST''

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les porteurs de certificats immobiliers Finest à une Assemblée Générale extraordinaire qui se déroulera le lundi 26 août 2013, à 11 heures, Montagne du Parc 8, 1000 Bruxelles.

La SA FINEST a émis 316 000 certificats immobiliers.

Si la moitié des certificats émis n'est pas présente ou représentée, une deuxième Assemblée Générale extraordinaire des porteurs de certificats aura lieu le cas échéant, avec le même ordre du jour. Cette assemblée délibèrera et statuera à la majorité des deux tiers des votes valablement émis.

La deuxième Assemblée générale extraordinaire des porteurs de certificats aura lieu, si nécessaire, le mardi 10 septembre 2013, à 11.00 heures, Montagne du Parc 8, 1000 Bruxelles.

L'ordre du jour est le suivant :

1. prise de connaissance d'un appel d'offre inconditionnel d'un candidat acheteur concernant le terrain chaussée de Bruxelles, à La Hulpe;

2. rapport du Conseil d'Administration de la SA Finest;

3. rapport du contrôleur de gestion;

4. explication du Conseil d'Administration aux porteurs de certificats concernant ses pouvoirs relatifs à la vente du terrain chaussée de Bruxelles, à La Hulpe;

5. questions et réponses;

6. vote sur la décision de donner un avis positif ou négatif au Conseil d'Administration concernant l'acceptation ou non de l'offre soumise en vue de la vente du terrain chaussée de Bruxelles, à La Hulpe;

7. en cas d'un avis négatif concernant l'acceptation ou non de l'offre soumise : vote sur la décision de donner un avis positif ou négatif au Conseil d'Administration afin de procéder à un appel d'offres en vue de la vente du terrain chaussée de Bruxelles, à La Hulpe.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale extraordinaire, les porteurs de certificats doivent déposer leurs certificats au plus tard le 21 août 2013 auprès de BNP Paribas Fortis qui leur fournira une attestation de dépôt. Les porteurs de certificats qui présentent leurs certificats ou un certificat de dépôt auprès d'une banque belge pourront également participer à l'Assemblée extraordinaire des porteurs de certificats. Les porteurs d'une inscription nominative sont dispensés de l'obligation de dépôt.

L'information générale concernant le certificat est disponible sur le site de BNP Paribas Fortis via le lien http://cpb.bnpparibasfortis.be/CertificatsImmobiliers. Les rapports et l'information concernant les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire peuvent être obtenus à partir du 19 août 2013 sur demande auprès de BNP Paribas Fortis au numéro de téléphone 02-228 63 49.